



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

**Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations**

Service vétérinaire – santé et protection animales

Dossier suivi par : M. Pascal MARTEAU

Tél : 02 54 90 97 90

Courriel : [pascal.marteau@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pascal.marteau@loir-et-cher.gouv.fr)

Blois, le **8 AOUT 2019**

Monsieur,

Conformément aux dispositions du décret n°2017-849 du 9 mai 2017, vous m'avez transmis un dossier de réexamen des conditions dans lesquelles vous exploitez deux élevages de gibiers (54100054 et 54100137).

Après étude des éléments que vous m'avez ainsi communiqués, je vous informe que je prends acte des actions que vous vous engagez à mettre en œuvre pour rendre les conditions d'exploitation de votre élevage conformes aux obligations de la directive relative aux effluents industriels (IED). J'attire votre attention sur le fait que ces actions pourront faire l'objet de contrôles lors des visites des inspecteurs des installations classées.

Enfin, je vous invite à leur faire part des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ces mesures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Romain DELMON

Monsieur Christophe BERTIN  
GIB PERCHE  
La Simonière  
41270 CHAUVIGNY DU PERCHE